

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 29 avril 2021

Lieu : à 19h30, à la Salle polyvalente

Présidence : M. Pierre Cattin

En préambule, le Président, M. Pierre CATTIN, souhaite la bienvenue à tous les Conseillers(-ères). Il rappelle les mesures COVID en vigueur ce jour.

Il relève que la campagne électorale de ce printemps a suscité quelques tensions dans la Commune. Il félicite tous les Conseillers(-ères) et Municipaux élus. Il remercie d'ores et déjà les Municipaux sortants, et, également, Monsieur Philippe BALLIF, Vice-Président, qui a dû le remplacer lors des élections.

Ordre du jour : le Président, M. Pierre CATTIN, informe qu'à la demande de la Municipalité, le préavis n°03/2021 a été retiré de l'ordre du jour.

L'ordre **du jour**, se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière séance ordinaire
3. Communications et correspondances
4. Préavis municipal N° 01/2021 concernant l'aménagement d'un trottoir vers Plambuit
5. Préavis municipal N° 02/2021 concernant la vente de l'immeuble « Auberge de Morcles »
6. Communications de la Municipalité
7. Propositions individuelles
8. Divers
9. Contre-appel

1. Appel

23 présents, 6 excusés

Le quorum étant atteint, le Président, M. Pierre CATTIN, déclare la séance ouverte.

2. Procès-verbal de la dernière séance ordinaire

Le procès-verbal de la dernière séance ordinaire est accepté **à l'unanimité**.

3. Communications et correspondances

Madame la Préfète a rencontré le 11 décembre dernier le Bureau du Conseil soit la Secrétaire et Le Président. Elle a relevé l'excellente tenue des dossiers et du travail accompli. Toutefois elle a soulevé un point juridique qu'elle rencontre régulièrement dans les communes soit que les Commissions qui étudient les Préavis de la Municipalité ont tendance à recommander l'acceptation ou le rejet du préavis. Or il n'est pas de la compétence du Conseil d'accepter ou non le préavis mais de statuer sur les conclusions du préavis. A l'avenir elle prie les rapporteurs d'être attentifs à ce point.

Le Président, M. Pierre CATTIN, nous fait part de la démission de la secrétaire du Conseil pour la fin de la législature. Il sollicite les Conseillers à parler autour d'eux de cette place vacante afin de remplacer Emilie Gétaz. Il la remercie pour son dévouement, son professionnalisme et sa disponibilité. Il la félicite pour son élection en tant que Conseillère Communale.

La Municipalité nous a fait part d'une lettre reçue, datant du 20 avril dernier pour les informer de la date d'installation des nouvelles autorités qui aura lieu le jeudi 10 juin à 19h. Le Président, M. Pierre Cattin se met en relation avec le Secrétaire municipal pour organiser cette soirée.

4. Préavis municipal N° 01/2021 concernant l'aménagement d'un trottoir vers Plambuit

M. Mario DA SILVA, Municipal, nous informe que nous avons reçu le préavis tardivement mais que la procédure est longue en comparant les avantages et inconvénients d'une mobilité douce ou d'un trottoir et en regardant les aspects financiers. Actuellement, plusieurs soumissions sont rentrées mais elles n'ont pas encore été corrigées.

Le Président, M. Pierre CATTIN, remercie M. Mario DA SILVA, Municipal, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Serge BOCHATAY lit le rapport concernant l'aménagement d'un trottoir vers Plambuit.

Le Président, M. Pierre CATTIN, remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandé, le Président, M. Pierre CATTIN, procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 01/2021

- *vu le préavis municipal N° 01/2021 du 18 janvier 2021 concernant l'Aménagement d'un trottoir vers Plambuit,*
- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à l'unanimité

- I. **D'octroyer** à la Municipalité un budget de Fr. 355'000.- pour la réalisation d'un trottoir le long de la Route du Stand et de la Route de Plambuit ;
- II. **D'autoriser** à la Municipalité à créer 2 domaines publics.

5. Préavis municipal N° 02/2021 concernant la vente de l'immeuble « Auberge de Morcles »

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous fait part du souhait de la Municipalité de vendre l'Auberge de Morcles. Depuis le départ de l'armée l'Auberge n'est plus rentable. Elle est à vendre auprès d'agences immobilières depuis plus de 2 ans au prix de 350'000.-. Nous constatons que ce prix ne correspond pas à la réalité du marché, au vu du prix de l'assainissement du bâtiment qui est très élevé. A ce jour nous avons une proposition à Fr. 200'000.- pour un photographe qui aimerait y installer son atelier et une exposition. M. Yvan PONNAZ, Syndic, pense que c'est une opportunité pour éviter qu'à l'avenir la Commune ait de gros frais sur ce bâtiment.

Le Président, M. Pierre CATTIN, remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Alexander BARAN commence par une prise de position personnelle et le Président, M. Pierre CATTIN, le rappelle à l'ordre en le priant de se concentrer sur le rapport de la Commission, M. Alexander BARAN ayant tout loisir de prendre la parole dans le débat. M. Alexander BARAN lit le rapport concernant la vente de l'immeuble de « Auberge de Morcles ».

M. Yvan PONNAZ, Syndic, rebondit sur le rapport de la Commission, en insistant que le prix de vente actuel est déjà hors marché bien que suite à la pandémie, les gens montrent un nouvel intérêt pour les lieux isolés.

Toutefois, il serait utopique de vouloir encore augmenter ce prix et ne pas saisir l'opportunité qui nous est donnée. A son avis le prix proposé sur le préavis serait non rentable à Morcles. La Commune doit vendre cet immeuble à un prix raisonnable si elle ne veut pas avoir d'importants frais d'entretien chaque année. Il rappelle que c'est le dernier bâtiment de la Commune à vendre à Morcles mais qu'il y en a d'autres à vendre par des privés.

Selon le Syndic, il y a 3 solutions, soit :

- *Déposer un amendement avec un nouveau prix de vente*
- *Refuser le préavis, donc pas de remise en vente et risque progressif de détérioration du bâtiment*
- *Adopter tel que présenté*

Le Président, M. Pierre CATTIN, rappelle qu'il y aurait une 4^{ème} alternative selon l'article 77 du Conseil Communal que si la Municipalité ou le 5^{ème} des membres du Conseil le demande. Il serait possible de reporter la votation ultérieurement. Le Syndic au nom de la Municipalité, ne veut pas utiliser cette alternative étant donné qu'ils n'ont pas d'autres propositions à faire.

M. Alexander BARAN revient sur ce prix de vente qu'il trouve beaucoup trop bas, il explique que le dossier de vente de cet immeuble est très mal fait, et ne le met pas en valeur, Il relève que récemment un privé a vendu à une famille genevoise une maison faisant le 1/3 du volume de l'Auberge pour un montant de 340'000.-. De surcroît l'état de vétusté de cette maison était pire que l'Auberge. Pour ces raisons M. Alexander Baran insiste pour que la Commune revoie leur dossier de vente.

Mme Camille PIGNAT relève que le gros problème vient du dossier de vente qui ne met pas en valeur cet immeuble pour 3 raisons. Une seule surface est mentionnée soit celle de l'immeuble de 159m², le prix des locations de Fr. 12'000.-/ annuel fait fuir les investisseurs et le dossier photos ne met pas du tout en valeur le bien. Il n'y a même pas la photo du restaurant, seule pièce en état présentable. Elle reproche surtout le job de l'agence qui n'a pas fait correctement son travail.

Une longue discussion où sont intervenu Mme PIGNAT, Mme BRIQUET, M. BALLIF, Mme HAUSWIRTH et M. DUMAZ qui insistent pour mettre en valeur le bâtiment dans le dossier de vente et de ne pas le brader dans l'immédiat quitte à le garder quelques années sans locataire. Selon Mme Pascale HAUSWIRTH, il serait judicieux de revoir le prix à la baisse dans 5 ou 6 ans si nécessaire.

Pour Le Syndic, M. Yvan PONNAZ, le fait de garder ce bâtiment quelques années inoccupé, risque de coûter des frais ultérieurement à la Commune.

Au vu de la discussion et des alternatives ouvertes, le Président, M. Pierre CATTIN, propose une motion d'ordre tendant à une suspension de séance de 10 minutes afin de permettre aux groupes de se déterminer sur des éventuelles propositions d'amendement des conclusions du préavis. M. Philippe BALLIF soutient cette proposition qui est mise au vote et acceptée la majorité du Conseil.

La séance est suspendue pendant 10 minutes.

Le Président, Pierre CATTIN, réouvre la séance. M. Philippe BALLIF au nom de la Relève Rocane, propose un amendement pour fixer le prix plancher à Fr. 350'000.- au lieu de Fr. 200'000.-. M. Pierrick ANSERMET, au nom du PLR, fait la même proposition. Quant à M. Claude ROUGE, au nom du GDLM, propose un prix plancher de Fr. 300'000.-

Le Président, M. Pierre CATTIN, passe au vote du 1^{er} amendement qui est accepté à la grande majorité (- 2 abstentions).

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Pierre CATTIN, procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 02/2021

- *vu le préavis municipal N° 02/2021 du 12 mars 2021 concernant la vente de l'immeuble de l'Auberge de Morcles,*
- *oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*
- *après avoir pris connaissance, discuté et accepté 1 amendement*

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à la grande majorité (-2 abstentions)

- ***d'autoriser*** *la Municipalité à vendre l'Auberge de Morcles avec un prix plancher fixé à Fr. 350'000.-.*

6. Communications de la Municipalité

M. Mario DA SILVA, Municipal, nous fait part de quelques chiffres concernant les travaux accomplis et les surplus disponibles pour la Commune.

Mme Marianne CHESAUX demande des explications sur les frais du coût d'assistance d'Air Glacier. M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe que pour l'instant le montant est de Fr. 5'000.00 par année mais ils sont en négociation pour rediscuter le montant avec une éventuelle collaboration avec Bex.

M. Mario DA SILVA, Municipal, revient sur les travaux de la Route des Têches, qui se sont très bien déroulés et qui arrivent à leur fin et le budget sera certainement bien tenu.

7. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle.

8. Divers

M. Philippe BALLIF demande si la réfection de la route de Plambuit a suggéré des questions au sujet du cadastre qui n'était pas à jour. M. Mario DA SILVA, Municipal, lui répond que oui.

M. Christian BERNARD demande où en est le projet de PGA. M. Yvan PONNAZ, Syndic, l'informe qu'actuellement le dossier est au service de l'Etat. Après acceptation il espère que d'ici cet été, le projet sera mis à l'enquête. Après acceptation de la mise à l'enquête un préavis sera présenté au Conseil Communal.

M. Christian BERNARD demande si la Commune est toujours liée au petit magasin. M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous informe que le bail a été résilié.

M. Hervé ANSERMET demande où en est le plan des zones industrielles et artisanales, afin de trouver au plus vite des solutions pour les entreprises. M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe qu'un plan régional doit être établi pour pouvoir aller de l'avant. Mais que malheureusement pour l'instant les terrains adéquats, (plats et pas sous les lignes électriques) sont très rares. Le seul espoir de la Commune est qu'un jour nous puissions récupérer des locaux de l'armée.

Mme Camille PIGNAT demande où en est le projet de la passerelle. M. Yvan PONNAZ, Syndic, l'informe que le projet est en cours toutefois il a été mis de côté suite au COVID et nous attendons actuellement les réponses des ingénieurs pour finaliser le projet. C'est seulement avec le projet définitif que nous pourrions approcher le canton pour discuter du financement qui pourrait être à 50%.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Pierre CATTIN, revient sur le Poste de secrétaire et informe que tous les Conseillers(-ères) Communal peuvent également postuler cette fonction.

9. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président, M. Pierre CATTIN, remercie les personnes présentes, clôt la séance à 21 h 30

Adopté en séance ordinaire du 17.06.2021

Le Président :

La Secrétaire :

Pierre Cattin

Emilie Gétaz